



attac – Neuchâtel

CONFÉRENCE DE PRESSE, 19.04.2004

Votations fédérales du 16 mai 2004:

Paquet fiscal , Augmentation de la TVA, 11^{ème} révision de l'AVS

Voter trois fois non, c'est choisir l'avenir pour le peuple suisse.

Pas de cadeaux fiscaux aux hauts revenus: refusons le "paquet fiscal" !

Diminuer les impôts : cette obsession des possédants du monde entier est activement relayée en Suisse par les associations patronales avec le soutien des partis de droite (radicaux, libéraux, UDC, PDC).

Le mouvement Attac tient à attirer l'attention des citoyennes et citoyens sur les conséquences à moyen terme de cette baisse d'impôts favorisant uniquement les familles et les personnes riches de notre pays.

- Premièrement, ce sont surtout les plus fortunés qui bénéficient des baisses actuelles et futures, les bas et moyens revenus devant se contenter d'adaptations souvent symboliques.
- Deuxièmement, les services publics se dégraderont inexorablement, en particulier les hôpitaux et les écoles, les transports publics, la poste, les subsides à l'assurance maladie, les subventions culturelles. Maintenir le haut niveau de nos prestations médicales et sociales, de notre système de recherche et de formation, implique un effort continu et solidaire de la part de l'ensemble de la société. Renoncer à cet effort, c'est se préparer à de sombres lendemains. Plusieurs générations ont mis beaucoup de temps et de soin à mettre en place des institutions et des services propres à garantir un développement équilibré de nos sociétés. C'est notre responsabilité d'en prendre grand soin.

Notre opposition aux trois objets soumis en votation fédérale le 16 mai prochain traduit notre refus d'une politique financière au service des milieux dirigeants. Tout au long du XX^{ème} siècle ces milieux ont défendu une politique financière "des caisses vides", à savoir une réduction de la fiscalité directe qui frappait les hauts revenus ainsi que les entreprises : la baisse des recettes qui en résultait était ensuite invoquée pour réduire les dépenses. Les salariés modestes ont donc été doublement perdants : d'une part, ils n'ont pas bénéficié eux, de baisses fiscales et, d'autre part, les prestations sociales ou autres dont ils pouvaient bénéficier ont été réduites. La limitation des recettes fiscales à la fin des années 80' (correspondant à un manque à gagner annuel de 800 millions) a favorisé, pendant la crise du début des années '90, la forte augmentation des déficits et de la dette. Les autorités politiques mettent à profit cette situation pour justifier la libéralisation-privatisation du secteur public : le personnel est réduit dans plusieurs domaines et celles et ceux qui restent jouissent de moins bonnes conditions salariales et de travail ; on limite également les subsides – tandis que les cotisations aux caisses maladies s'envolent. Voilà le prix qu'a payé la grande majorité des salariéEs et des assuréEs pour que les comptes retrouvent l'équilibre à la fin des années '90 et au début du nouveau siècle. C'est dans ce contexte que le Parlement a voté une modification de l'impôt fédéral direct comportant

Internet : www.local.attac.org/neuchatel

Présidente : Fabienne Girardin, Chapelle 12, 2300 La Chaux-de-Fonds ; tél. 032 913 13 59 ; fabienne.girardin@bluewin.ch

Secrétariat : Thomas Perret, Préels 28, 2036 Cormondrèche ; tél. 032 730 63 20 ; thomas.perret@unine.ch

d'importants allègements fiscaux en faveur des hauts revenus, des propriétaires et de la place financière suisse, mesures réunies sous le nom de paquet fiscal.

Le paquet fiscal comporte trois volets qui ne favorisent que la catégorie des contribuables aisées.

- **Favoriser les familles en Suisse**, ce n'est pas proposer aux familles aisées (plus de 120'000 francs de revenu imposable) des déductions fiscales sous forme de cadeaux substantiels :frs.7533.-/an. En-dessous de frs.70 000.- de revenu imposable, le cadeau est de moins de 87.- /an .
- **Même les allègements pour les propriétaires** ne s'adressent qu'aux riches ayant des immeubles de plus de 1 million. En-dessous, les propriétaires concernés devront payer plus d'impôts que maintenant. C'est la distorsion complète. Aider les propriétaires modestes pourrait être envisagé à condition que les locataires soient placés sur le même pied d'imposition.
- **Ne parlons pas de l'allègement du droit de timbre**, c'est tout simplement se moquer du contribuable qui a de la peine à vivre convenablement. On ne donne qu'aux riches et on ne prend qu'aux pauvres.

Pas de taxe anti-sociale : battons-nous contre l'augmentation de la TVA

Autre mesure fiscale prévue, **l'augmentation de 1.8% de la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)** :

- 1% pour le financement de l'Assurance Vieillesse et Survivants (AVS)
- 0.8% pour le financement de l'Assurance Invalidité (AI).

Le gouvernement et les partis qui le composent (à l'exception de l'UDC), présentent cette mesure comme un effort supportable pour sauver l'AI et assurer le financement de l'AVS pour les prochaines années. En réalité, on nous impose le choix suivant : soit on accepte un impôt anti-social pour sauver à présent l'AI et l'avenir de l'AVS, soit on est responsables de la crise financière de ces deux assurances sociales. **C'est un faux choix et nous le refusons !**

Côté TVA:

La TVA est un impôt sur la consommation qui, comme tous les impôts indirects, est injuste par principe (car la somme payée est la même quel que soit le revenu dont on dispose) et en particulier par rapport à l'impôt direct (qui est progressif) et aux cotisations sociales (qui sont proportionnelles aux revenus).

Dans le cadre de la stratégie du Conseil fédéral, la réduction de l'impôt fédéral direct serait partiellement compensée par l'augmentation de l'imposition indirecte. Nous sommes favorables à un transfert, mais dans le sens contraire!

Côté AVS/AI:

Le financement de l'AVS est assuré. Et si on voulait le consolider, il faudrait en premier lieu viser le plein emploi, augmentant ainsi les recettes destinées à cette assurance.

L'AI connaît de véritables difficultés financières provoquées par l'augmentation des salariéEs victimes de l'intensification des rythmes de travail et de la détérioration de l'ambiance et des conditions de travail. L'assainissement de l'AI sur le dos des salariéEs constituerait une double gifle. On pourrait recourir, plutôt, à une augmentation des cotisations, qui, elles, sont proportionnelles au revenu.

Fiscalité, privatisations et attaques du monde du travail

Enfin, nous devons rappeler que la politique financière n'est que l'un des terrains sur lesquels prend forme la contre-offensive néolibérale menée par les milieux dirigeants. Nous avons déjà parlé des libéralisations et des privatisations. La libéralisation vise à la diminution des coûts par

la réduction de l'emploi, la précarisation du statut des salariéEs qui restent employéEs, la réduction des salaires et la détérioration des conditions de travail, ce qui ne peut que conduire à une baisse de la qualité des prestations fournies. Dans de nombreux cas (Swisscom, par exemple), la libéralisation prépare l'entrée de capitaux privés à la recherche de nouveaux champs d'investissement rentables et qui renforceront la logique mise en place durant la phase de libéralisation. Une logique mise en pratique, encore plus brutalement dans le secteur privé.

11^{ème} révision de l'AVS

Le cynisme de la droite n'a pas de limite : au nom d'une égalité entre femmes et hommes que de nombreux employeurs ne respectent pas en matière salariale, ils entendent augmenter l'âge de la retraite des femmes d'un an et supprimer les rentes des veuves qui ont fini d'élever leurs enfants. Pour économiser plus encore, ils remettent en cause le réajustement des rentes pour tous (celui-ci ne se ferait plus que tous les 3 ans !). C'est un NON catégorique qu'ATTAC oppose à cette 11^{me} révision : 842 millions d'économies essentiellement sur le compte des femmes, c'est absolument inacceptable, car là encore c'est une façon ignoble de s'attaquer aux plus bas revenus. Différer d'un an leur droit à la retraite, signifierait pour une partie des travailleuses se trouver dans la pauvreté un an de plus, voire à l'assistance (après une vie de travail gratuit à la maison et mal rémunéré au-dehors!), car chacun le sait : nombreuses sont celles qui ne touchent pas de deuxième pillier en raison d'un salaire trop modeste (ce qui se répercute évidemment sur leur rente).

S'il est donc nécessaire de se battre sur le terrain de la redistribution des richesses – la politique financière –, il est tout aussi indispensable de lutter sur le terrain de la création de la richesse, car c'est à ce niveau que se créent les inégalités sociales fondamentales, qui peuvent par la suite être plus au moins atténuées. Il faut alors non seulement dire **trois fois non** aux objets en votation le 16 mai, mais également revendiquer le droit à l'emploi et à un salaire digne pour tous et toutes (supérieur à 3'500 francs nets).

Attac–Neuchâtel